

# Avis Technique 14/08-1320\*03 Ext

Extension de l'Avis Technique 14/08-1320

*Capteur solaire à circulation hydraulique en pose indépendante*

Capteur solaire  
Solar collector  
Sonnenkollektor

## HELIOPLAN

Ne peuvent se prévaloir du présent Avis Technique que les productions certifiées, marque CSTBat, dont la liste à jour est consultable sur Internet à l'adresse :

[www.certita.fr](http://www.certita.fr)

**Titulaire :** Wagner & Co Solartechnik GmbH  
Zimmermannstrasse 12  
DE – 35091 Cölbe/Marburg  
Tél. : +49 (0) 64218007-0  
Fax : +49 (0) 64218007-22

E-mail : [info@wagner-solar.com](mailto:info@wagner-solar.com)  
Internet : [www.wagner-solar.com](http://www.wagner-solar.com)

**Distributeur :** ACV France  
ZAC du Bois Chevrier, 122 rue Pasteur  
FR-69780 Toussieu

Tél. : +33 (0)4 72 47 07 76  
Fax : +33 (0)4 72 47 08 72  
Internet : [www.acv.com](http://www.acv.com)

Commission chargée de formuler des Avis Techniques  
(arrêté du 2 décembre 1969)

### Groupe Spécialisé n° 14

Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires

Vu pour enregistrement le 26 janvier 2011



Secrétariat de la commission des Avis Techniques  
CSTB, 84, avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2  
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

**Le Groupe Spécialisé n° 14 "Installations de Génie Climatique et Installations Sanitaires" de la Commission chargée de formuler les Avis Techniques a examiné, le 30 septembre 2010, la demande présentée par la société WAGNER & Co, bénéficiaire de l'Avis Technique 14/08-1320 relatif aux capteurs solaires «EURO C20 HTF», de voir étendre cet Avis Technique aux mêmes équipements distribués par la société ACV sous la dénomination commerciale « HELIOPLAN ». Cet Avis ne vaut que pour les fabrications bénéficiant d'un certificat CSTBat attaché à l'Avis.**

Compte tenu :

- de l'engagement de la société WAGNER & Co de ne fournir à la société ACV FRANCE, en vue de la commercialisation sous la dénomination « HELIOPLAN », que les équipements « EURO C20 HTF » qu'elle fabrique,
- de l'engagement de la société ACV FRANCE de ne distribuer, sous la dénomination « HELIOPLAN », que les équipements « EURO C20 HTF » que fabrique et lui fournit la société WAGNER & Co,
- de l'engagement de la société ACV FRANCE de s'assurer que l'installation des capteurs et le service après-vente sont pris en charge par des installateurs avertis des particularités du procédé et ayant reçu une formation à ces techniques de pose auprès des sociétés WAGNER & Co et/ou ACV FRANCE,

le Groupe Spécialisé n° 14 formule, concernant les équipements figurant au tableau ci-après, distribués par la société ACV FRANCE, le même Avis Technique que celui formulé sous le n° 14/08-1320 aux mêmes conditions et pour la même durée.

Les noms des différents capteurs deviennent :

Avis Technique 14/08-1320	Présente extension commerciale
EURO C20 HTF	HELIOPLAN

Cet Avis Technique sera rendu caduc par simple dénonciation de l'une des parties.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 14  
Le Président  
Alain DUIGOU*

Document non valide